



FICHE pratique n°3 : Pour une meilleure prise en soin des personnes transgenres



Dispositif d'appui destiné aux professionnel·le·x·s de santé dans la prise en soin de patient adulte en situation de vulnérabilité, avec pathologies chroniques.

⇒ [Le dispositif e.CARE facilite le lien ville-hôpital](#)

Une situation que vous vivez comme complexe ?
06 26 93 85 58 (9h-16h).

Transidentités et soins

Chaque parcours est différent et chaque personne décide de quels soins elle a besoin (ou pas) et à quel rythme : *traitement hormonal, chirurgie, orthophonie, épilation...*

Depuis 2019 la transidentité est dépsychiatrisée, l'avis d'un·e psychiatre n'est plus nécessaire dans le parcours de soin. Depuis 2022, la loi interdit les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne et condamne pénalement tout professionnel·le·x qui ne le respecterait pas.

Un suivi médical est nécessaire dans tous les cas et le/la médecin traitant est le/la professionnel·le·x de santé référent·e.

Concernant l'hormonothérapie :

- ⇒ Tout médecin généraliste peut directement initier et suivre un traitement hormonal féminisant pour les femmes trans.
- ⇒ La primo-prescription de l'Androtardyl, pour les hommes trans est réservée aux gynécologues, andrologues et endocrinologues. Il en va de même pour la modification de la posologie. Tout·e médecin généraliste est en revanche habilité à renouveler la prescription. La personne trans doit cependant conserver sans limite de durée l'ordonnance de la prescription initiale du spécialiste, qui peut être exigée en pharmacie.
- ⇒ [Lien OUTrans : guide de prescription](#)
- ⇒ Et le dossier ressources d'e-CARE-MDM

Les personnes trans' peuvent rencontrer des difficultés dans leur parcours de soin notamment du fait de discriminations. La transphobie engendre des ruptures dans les parcours de soins, des renoncements aux soins ou de l'automédication.

De leur côté, les professionnel·le·x·s de santé peuvent se retrouver démuni·e·s ou mal à l'aise dans la prise en soin d'une personne trans par manque de connaissances.

Selon l'Enquête Santé Trans 2011- Chrysalide :

3/4 des personnes interrogées disent avoir déjà été mal à l'aise avec un·e médecin pour une raison liée à leur transidentité.

1/2 affirme avoir subi de la part du personnel soignant une attitude ouvertement discriminante.

La demande d'ALD hors liste

- Est rédigée et transmise à la CPAM par la/le médecin traitant.
- Doit comporter la liste exhaustive des actes relatifs à la transition (traitements hormonaux, mammectomie, épilation laser...) Il est préférable d'indiquer un maximum d'actes afin que la personne ait le choix par la suite.
- Permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% des frais médicaux remboursables par l'assurance maladie liés à la transidentité ainsi que de bénéficier de l'avance des frais.
- N'inclut pas les dépassements d'honoraires, il est préférable d'avoir une mutuelle.

Ne pas disposer d'une ALD ne signifie pas qu'aucun remboursement n'est possible. La règle générale s'applique dans ce cas et selon les mutuelles le remboursement peut se faire à 100%.

⇒ **La demande d'ALD dépend donc de la situation et des besoins de chaque personne.**

Pistes et conseils pour améliorer la prise en soin

- Chaque personne trans est unique et différente. Elle s'autodétermine. Il est essentiel de respecter la personne dans ses choix et de prendre en compte les oppressions et les expériences discriminantes potentiellement déjà vécues en milieu de soin ou dans d'autres domaines.
- Si vous ne savez pas comment genrer la personne, **le plus simple est de lui demander** comment elle souhaite être nommée et quel pronom elle souhaite utiliser. Par défaut il est préférable de ne genrer aucun·e patient·e.
- Il est primordial **d'utiliser les pronoms correspondant au genre de la personne**, même si celui-ci diffère du genre suggéré par sa carte vitale.

Ne pas avoir de papiers conformes à son apparence est source de nombreuses craintes. Sans changement d'état civil le numéro de sécurité sociale ne peut être modifié, ce qui oblige la personne trans à devoir justifier sans cesse sa situation auprès des secrétaires médicales et des soignants.

- Vous pouvez **témoigner de votre sensibilité** aux questions des transidentités, par exemple en accrochant aux murs de votre salle d'attente des affiches de prévention à destination des personnes transgenres. [Lien vers Santé publique France](#)
- Veillez également à **ne poser que des questions nécessaires** à la prise en charge sollicitée à cet instant. Donnez du sens à vos questions, ces dernières doivent avoir un intérêt diagnostique.

Les personnes trans souffrent particulièrement du fait qu'on les ramène à leur parcours médical de transition même quand cela n'est pas nécessaire.

Ne pas poser de questions sur les parties génitales si cela n'a pas de rapport direct avec le motif de la consultation.

- Comme pour tout·e patient·e, l'examen physique doit porter uniquement sur les parties du corps concernées par la visite médicale. **Il est essentiel d'expliquer en amont le déroulement et la finalité de l'examen et de s'assurer du consentement de la personne.**
- Sensibilisez vos collègues (personnel administratif, IDE, médecins, kinés...).



Lexique

Vous pourrez rencontrer des personnes qui n'ont pas les mêmes définitions. Il convient de s'adapter à la façon dont les personnes s'auto-déterminent.

- **Identité de genre** : Sentiment personnel, intime d'appartenance à un genre et volonté d'être perçu·e comme appartenant à ce genre.
- **Trans (diminutif de transgenre)** : Personne dont l'identité de genre est différente de celle qui lui a été assignée à la naissance en fonction de son sexe anatomique.
- **Femme trans / trans fem / MtF** : personne assignée homme à la naissance et s'identifiant comme femme.
- **Homme trans / trans masc / FtM** : personne assignée femme à la naissance et s'identifiant comme homme.
- **Transition** : Indifféremment utilisé pour désigner une transition médicale (hormones, chirurgies...) et/ou sociale et/ou administrative, la transition est l'ensemble des actes que va accomplir une personne trans au cours de sa vie afin de se sentir mieux dans son genre.

- **Non-Binaire / Nby / NBi** : Personne qui ne s'identifie ni comme une femme ni comme un homme mais entre les deux, ou variant de l'un à l'autre ou encore aucun des deux.
- **lel** : Exemple de pronom neutre parfois utilisé par les personnes non binaires.
- **Intersexe** : Personne dont les caractéristiques sexuelles à la naissance ne correspondent pas aux normes attendues qui définissent les catégories mâles et femelles. Les personnes trans ne sont pas nécessairement intersexes.

Termes à ne pas utiliser

- **Transexuel·le** : Ce terme pathologisant et stigmatisant, est proscrit aujourd'hui. De plus, il répand par son étymologie, la confusion que les transidentités seraient une "sexualité". *A utiliser que si la personne elle-même se définit ainsi.*
- **Changement de sexe** : On ne parle pas de changement de sexe mais d'affirmation de genre.
- **Travesti·e** : (Terme utilisé à tort) Personne adoptant une expression de genre du "genre opposé" à des fins d'amusement, artistique ou d'excitation.